

Contribution de l'association le MouvE à la concertation publique sur le projet de liaison Machilly-Thonon Enquête Publique 2018

Les contributions issues de la concertation de 2016 montrent la nécessité de cette liaison, compte tenu de la saturation du réseau routier existant dans le Chablais et de l'accroissement démographique du territoire, avec cependant, des points de vigilance importants quant à la protection et la sauvegarde de l'environnement.

Bien que nous ne puissions que regretter l'abandon d'une "2x2 voies" gratuite, nous déplorons que ce projet ne s'accompagne pas d'un engagement politique fort, en faveur d'un plan global et cohérent des transports, intégrant les transports doux et favorisant nettement des transports collectifs.

En effet, il nous paraît indispensable de prévoir le développement des transports en commun (lacustre, bus et ferroviaire) qui sont à l'heure actuelle très insuffisants et le seront plus encore à l'avenir si de nouvelles offres ne sont pas mises en route. Il est par exemple notoire que le manque de développement du transport lacustre ne fait qu'engorger les axes routiers vers la Suisse. La politique des transports collectifs devrait être plus volontariste afin d'offrir de vraies solutions alternatives au « tout voiture » qui aboutit à l'encombrement que connaît le Chablais.

Le *MouvE* relève également que les propositions actuelles ne se projettent aucunement dans l'avenir et occultent le devenir des liaisons Thonon-Saint-Gingolph, faisant ainsi du territoire à l'Est de la Dranse, une zone qui continuera d'être enclavée, avec un accroissement probable d'une circulation en transit depuis la Suisse, cherchant à rejoindre le nouvel axe.

Enfin, l'association rappelle l'absolue nécessité de préserver et de renforcer l'identité du Chablais, constituée de ressources naturelles (eau notamment) et d'écosystèmes fragiles, déjà fortement sollicités par une démographie et une urbanisation importantes. Cette identité doit être soutenue et protégée, associée à un développement du territoire éco-responsable et durable.

C'est pourquoi l'association le *MouvE* se prononce favorablement pour ce projet mais sous réserve que l'Etat, en tant que maître d'ouvrage, réponde de façon claire aux différents points soulevés par la Haute-Autorité Environnementale et s'engage à communiquer toutes les garanties et les mesures environnementales compensatoires prévues et actées par des commissions décisionnelles adéquates, composées de représentants d'usagers, de riverains et d'associations citoyennes et de sauvegarde de l'environnement, pour permettre aux citoyens, de fait, un suivi assidu et en toute transparence.

Au travers de sa contribution à cette enquête, l'association le *MouvE* propose d'améliorer le projet en lui donnant une dimension novatrice qui lui permettrait de s'inscrire dans une démarche forte de préservation de l'environnement et souhaite apporter aussi des éléments sur les modalités de la concession.

PROPOSITIONS DU MOUVE :

1 - Liées à la protection de l'environnement :

- **Lors de l'appel d'offre :** malgré le contexte actuel de nécessaire lutte contre le réchauffement climatique (COP21) et donc de la diminution de l'empreinte carbone, la proposition ne prend aucunement en compte cette dimension majeure pour l'avenir de nos territoires.

Le MouvE propose que lors de l'appel d'offre, la dimension environnementale soit un choix important : matériaux plus durables au trafic et au climat, et compatibles avec le développement durable, utilisation de matériaux existants, essentiellement locaux et/ou en complément de matériaux neufs tels que des matériaux usagés, de déconstruction, de coproduits industriels. L'utilisation des ressources locales permet aussi de limiter les impacts environnementaux en limitant le transport. En complément, l'utilisation de matériaux novateurs, bio-sourcés (par exemple à base de micro-algues), pour remplacer les matériaux d'origine pétrolière devrait être privilégiée. En ce qui concerne l'appel d'offres, l'association propose que la préférence soit donnée aux entreprises locales dans le respect des règles européennes. L'emploi des travailleurs détachés devra faire l'objet d'une attention particulière de façon à ne pas défavoriser l'emploi local.

- **Contribution environnementale positive** : la liaison Machilly-Thonon ne s'inscrit pas dans une démarche d'avenir en proposant, par exemple, des routes dites de 5^{ème} génération qui permettraient de mieux gérer les impacts sur l'environnement et de diminuer les empreintes carbone.

L'association demande que cet axe soit une route à « contribution environnementale positive » permettant de collecter et stocker de l'énergie thermique et électrique, à l'aide par exemple de centrales géothermiques enterrées, de centrales photovoltaïques installées le long de la chaussée ou sur leur surface. Ces énergies pourraient ainsi réguler la température de la chaussée, l'auto-dégivrage l'hiver et le refroidissement l'été mais aussi alimenter des équipements tels que les panneaux de signalisation, de trafic, le péage, l'éclairage, etc.

- **Péage** : le projet a choisi de ne proposer qu'un seul péage, à mi-parcours, permettant ainsi une seule installation.

Le MouvE demande que soit installé un péage automatique de nouvelle génération (Freeflow) afin de supprimer les arrêts et de fait diminuer fortement l'empreinte carbone. Ces portiques nouvelles générations permettraient aussi d'économiser l'espace sur le site du péage, diminuant l'emprise sur le milieu naturel.

- **Espaces naturels** :

Le MouvE demande la garantie des espaces naturels, des cours d'eau, des ressources en eau, des espaces agricoles ainsi que l'existence de couloirs de circulation pour la faune. Un suivi de la qualité de l'air et de l'eau devrait être mis en place pour permettre des réajustements ultérieurs (gestion adaptative).

- **Travaux** : il s'agit de permettre le suivi et le contrôle des travaux effectués.

Il est crucial que les études d'impact et de terrain soient menées avec une extrême vigilance dans un territoire dont l'avenir peut être mis en péril par ce type d'ouvrage et que les associations environnementales et citoyennes puissent être associées au suivi des travaux. Il est également nécessaire de mettre en place des solutions de recueil et de traitement (de type marécage artificiel) des eaux pluviales, fortement polluées afin de limiter les infiltrations dans les nappes phréatiques et dans les sols et les transferts vers le lac Léman.

- **Qualité de l'air** : à l'heure d'une augmentation significative du trafic, le MouvE demande que soit mesurée et affichée l'évolution de la qualité de l'air, à l'échelle du territoire et dans la durée.
- **Favoriser le covoiturage et les transports en commun routiers** : dans le contexte d'augmentation inéluctable de la circulation, il faut favoriser nettement ces types de déplacement.

Pour ce faire, le MouvE demande qu'une voie soit réservée à ces deux modes de transports lors des pointes de trafic (en particulier le matin et le soir). De plus une incitation financière pourrait être proposée aux véhicules transportant plus de 3 personnes covoiturant. Ce système a fait ses preuves dans d'autres pays. Un tarif dédié aux usagers fréquents devrait être aussi proposé.



- **Mise en place d'une charte environnementale** : afin que les entreprises locales s'engagent à exiger de leurs partenaires transporteurs l'emprunt de cet axe Machilly-Thonon.

2 - Autres propositions :

- **Interdiction du trafic poids lourds sur le réseau secondaire** : actuellement et faute d'infrastructures, de nombreux centres-bourgs sont traversés quotidiennement par des milliers de véhicules, légers et lourds. Cette situation pénalise très fortement la qualité de vie et la santé des habitants de ces agglomérations. Le nouvel axe routier permettra de solutionner en partie ce problème.

Pour être certain que ce nouvel axe attirera l'essentiel du trafic, et en particulier les poids lourds, il nous paraît impératif d'interdire le trafic poids lourds sur le réseau secondaire ou d'imposer des contraintes telles que le passage par la liaison Machilly-Thonon soit incontournable. Or, le projet ne parle que de "mesures d'accompagnements envisagées" sur les RD 903 et 1005 : Il est essentiel qu'une coordination entre les communes soit faite pour rendre le passage par la nouvelle infrastructure inévitable, et d'intégrer la RD1206 dans sa portion Loisin-Douvaine à ce projet de mesures.

- **Précisions sur la sécurisation de certains axes** :

Les aménagements routiers des sorties de l'autoroute à Perrignier, et en particulier la sécurisation des deux passages de voies ferrées, sont à préciser, ainsi que l'impact sur la circulation des routes secondaires et sur les habitations aux abords de ces routes. La voie secondaire aboutissant sur la route de Bonnaitrait n'apparaît pas comme une route qu'il faudra sécuriser et améliorer, alors que son trafic devrait augmenter de manière significative.

- **Participation financière du Département de la Haute-Savoie** : Il est indiqué dans le projet que le Département de Haute-Savoie prévoit de verser une éventuelle subvention d'équilibre au concessionnaire.

Le MouvE demande que dans le cadre de cet accord et en cas de bénéfices largement excédentaires, un pourcentage (à définir) soit reversé à la Collectivité. En effet, l'accord semble déséquilibré en faveur du concessionnaire. Le surcoût lié à la construction d'une route nouvelle génération pourrait être pris en compte pour le calcul du bénéfice qui reviendrait au concessionnaire. Enfin et afin de rendre aux habitants du Chablais cet outil, un financement participatif pourrait être proposé et le MouvE regrette que le Conseil Départemental ne s'implique pas plus.

Evian-les-Bains, 12 juillet 2018

Jean Guillard – Sophie Naïnemoutou
Co-présidents du MouvE